



## Commission Tourisme du 15 octobre 2019

### COMPTE RENDU

Présent(e)s : M. Jean BENOIS, M. Emmanuel CHION, M. Jean-Claude GIORDANA, Mme Arlette LAINE, M. Jean LAVABRE, M. Michel MORILLON, Mme Agnès PALMIE, Mme Dominique PARCELLIER, M. Claude VERIL.

Salarié(e)s : Sarah CONQUET, William MASCHERETTI.

#### Ordre du jour :

- Bilan fréquentation été 2019
- Programme d'actions et Budget Prévisionnel 2020
- Courriers et documents Taxe de Séjour
- Animation des socio-professionnels (mises à jour et taxe de séjour)
- Point sur le dossier Grands Sites d'Occitanie
- Questions diverses

#### Bilan fréquentation été 2019

##### **Voir bilan présenté en annexe.**

Malgré les contextes régionaux et départementaux, la fréquentation est en hausse de 7,5% sur la période estivale. Une progression sans doute liée à l'émission du village préféré des Français.

La fréquentation des pèlerins est également en forte hausse (les faibles chiffres de janvier et février 2018 proviennent d'une panne compteur bien que cette période soit peu propice au pèlerinage).

#### Programme d'actions et Budget Prévisionnel 2020

**Voir documents proposés en annexe**, sur la base des réflexions de la Commission.

La commission travaille à partir des documents 2019 présentés.

##### **Accueil :**

Mme PARCELLIER espère le soutien de la commune de Cazes Mondenard pour valoriser le potentiel touristique de la commune et ouvrir un point info supplémentaire en été.

M. GIORDANA propose d'embaucher Sandy COMMUNAL à temps complet (14h actuellement) pour renforcer l'équipe actuelle et développer le programme de visites guidées en régie, également dans la perspective de l'aménagement des nouveaux locaux de l'office de tourisme pour la saison 2021, ainsi que la mise en œuvre des actions dans le cadre du Grand Site Occitanie.

Par ailleurs, un cahier des charges doit être rédigé cet hiver afin de solliciter un scénographe pour l'espace d'interprétation.

##### **Promotion / Communication :**

Il est proposé de réaliser des sets de tables pour les restaurateurs à partir de la carte découverte. Un devis sera demandé en ce sens.

Il est demandé que soient réalisés les dépliants de visite de village pour Bourg de Visa et Roquecor.

Dans l'attente du nouveau site internet de la communauté de communes et d'une nouvelle réflexion sur la charte graphique, le site internet de l'office de tourisme restera identique en 2020.

La commission valide la présence de l'office de tourisme aux salons de Toulouse et Bordeaux.

##### **Animation des socio-professionnels :**

Il est fait état du partenariat avec Tarn-et-Garonne Tourisme (ADT) pour le développement de la marque Chambre d'hôte Référence, permettant à des hébergements non classés ou non labellisés d'être référencés

sur les sites internet du département, et donc de la Région. Deux établissements ont été marqués en 2019, année de démarrage. Ce dispositif est appelé à se développer.

**Animation de l'évènementiel :**

Pas de changement, même programme d'actions.

**Administration et Formation :**

Pas de changement, même programme d'actions.

**Courriers et documents Taxe de Séjour**

Une version simplifiée est présentée pour l'envoi des documents nécessaires à la collecte de la taxe de séjour.

**Voir en annexe.**

L'office de tourisme va se rapprocher de sociétés privées intervenant déjà dans le département et proposant des solutions techniques pour la collecte de la taxe de séjour.

**Animation des socio-professionnels (mises à jour et taxe de séjour)**

Il est proposé de programmer des rencontres sous formes d'ateliers de travail pour expliquer l'utilisation des mises à jour demandées chaque année (bases de données, supports de promotion, maîtrise de l'offre) et accompagner les hébergeurs dans la collecte de la taxe de séjour, notamment pour la nouvelle règle de calcul pour les hébergements non classés.

4 ou 5 ateliers seront programmés entre décembre et janvier, répartis géographiquement sur la communauté de communes et ouverts à l'ensemble des socio-professionnels pour permettre une souplesse des disponibilités. Le planning des dates et lieux sera présenté aux membres de la commission dès qu'il sera prêt.

**Voir planning en annexe.**

Dans le prolongement de ces premiers ateliers, des visites individuelles seront également programmées.

M. VERIL insiste pour que cette présence de terrain soit enfin effective, quitte à fermer l'office de tourisme un jour par semaine en hiver si nécessaire.

**Point sur le dossier Grands Sites d'Occitanie**

Le rapport final rédigé dans le cadre de l'accompagnement ADEFPAT pour la mise en place d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) au niveau du Grand Site Occitanie Moissac Auvillar Lauzerte est remis aux membres de la Commission.

**Voir synthèse en annexe.**

**Questions diverses**

Le document présenté par Tarn-et-Garonne Tourisme à l'ensemble des offices du département le 11 octobre sera joint au compte rendu.

**Voir en annexe.**

Mme PALMIE demande la réintégration du 2<sup>ème</sup> circuit de randonnée pédestre à Ste Juliette.

Après validation, la topo-fiche sera réimprimée lors de la mise à jour du topo-guide général.

La commission souhaite étudier la possibilité d'implanter un panneau sur l'autoroute et confie cette mission à l'office de tourisme.

L'office de tourisme est chargé de rédiger un courrier au Conseil Départemental pour redemander la présence de saisonniers en juillet et août sur les 4 points accueil du territoire.

**A soumettre au vote du Conseil communautaire :**

- Le Programme d'actions 2020 et le Budget Prévisionnel 2020
- Le passage de Sandy COMMUNAL à temps complet
- Le lancement d'une étude scénographique pour l'aménagement de l'espace d'interprétation du futur OT.

SAISON 2019

BILAN FREQUENTATION QUERCY SUD-OUEST

(bilan arrêté au 30.09.2019)

**Fréquentation générale** : **11 179 visiteurs**, recensés dans les locaux des différents points d'accueil, entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2019 (BDV : Bourg de Visa, LZT : Lauzerte, MTG : Montaignu de Quercy, RQC : Roquecor).

>> soit une évolution globale de **+7.5%** / 2018

Fréquentation estivale des points accueil Quercy Sud-Ouest																
		2017						2018						2019		
	LZT	MTG	BDV	RQC	itinérant	Quercy Sud-Ouest	LZT	MTG	BDV	RQC	Quercy Sud-Ouest	LZT	MTG	BDV	RQC	Quercy Sud-Ouest
JUILLET	3 531	904	73	234	1	4 743	3 281	866	100	245	4 492	3 632	808	115	301	4 856
AOÛT	4 236	1 016	119	316	28	5 715	4 765	771	127	244	5 907	5 065	715	217	326	6 323
<b>TOTAUX</b>	<b>7 767</b>	<b>1 920</b>	<b>192</b>	<b>550</b>	<b>29</b>	<b>10 458</b>	<b>8 046</b>	<b>1 637</b>	<b>227</b>	<b>489</b>	<b>10 399</b>	<b>8 697</b>	<b>1 523</b>	<b>332</b>	<b>627</b>	<b>11 179</b>

Origine France :

<b>Total Français</b>	<b>8188</b>
1 Non déterminés	3606
2 TARN-ET-GARONNE	1426
3 LOT-ET-GARONNE	264
4 HAUTE-GARONNE	262
5 PARIS	243
6 NORD	146
7 LOT	131
8 LOIRE-ATLANTIQUE	117
9 HERAULT	100
10 YVELINES	96
11 GIRONDE	88
12 CANTAL	61
13 CHARENTE-MARITIME	60
14 CALVADOS	59
15 ILLE-ET-VILAINE	58

Origine Étranger :

<b>Total étrangers</b>	<b>2991</b>
1 ROYAUME-UNI	1261
2 BELGIQUE	606
3 PAYS-BAS	559
4 ESPAGNE	249
5 ALLEMAGNE	141
6 CANADA	34
7 SUISSE	23
8 ITALIE	14
9 AUSTRALIE	12
10 ÉTATS-UNIS	11

**Fréquentation GR65 : 5 849 passages** comptabilisés par le compteur de Lauzerte (Ste Juliette) entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août 2019 (source TG Tourisme).

>> soit une évolution globale de **+48%** / 2018

Compteur GR65 Lauzerte	2017	2018	2019
Janvier	233	69	115
Février	227	51	316
Mars	353	227	419
Avril	2 475	4 059	1 459
Mai	3 105	3 009	3 352
Juin	1 912	1 891	2 042
<b>Juillet</b>	<b>1 719</b>	<b>1 830</b>	<b>2 112</b>
<b>Aout</b>	<b>2 142</b>	<b>2 117</b>	<b>3 737</b>
Septembre	2 301	2 826	-
Octobre	1 089	977	-
Novembre	307	234	-
Décembre	98	147	-
<b>Total</b>	<b>15 961</b>	<b>17 437</b>	<b>13 552</b>
<b>Fréq. Estivale (Sous-Total)</b>	<b>3 861</b>	<b>3 947</b>	<b>5 849</b>

## PROGRAMME d' ACTIONS 2020

### ACCUEIL

Gestion des stocks de documentation sur l'ensemble des points d'accueil.

Traitement des demandes comptoir, téléphone, mail, courrier.

Organisation de l'information, alimentation des bases de données.

Observatoire économique, suivi des indicateurs.

Régie de recette pour la boutique du point accueil de Lauzerte.

Ouverture et organisation des points d'accueil, permanents à Lauzerte et Montaigu de Quercy, saisonniers à Bourg de Visa et Roquecor.

Application du même protocole d'accueil sur l'ensemble des points.

### PROMOTION / COMMUNICATION

- **Editions** selon la charte graphique :

- Guide pratique touristique – 6000 ex
- Carte Découverte – 6000 ex
- Topo-fiches de randonnée pédestre fonction des circuits balisés et entretenus
- Dépliants de visite de ville (Lauzerte, Montaigu de Quercy, Bourg de Visa et Roquecor)
- Dépliants d'appel
- Sets de tables carte découverte pour les restaurateurs

- **Web marketing** :

- Mise à jour du site internet [www.quercy-sud-ouest.com](http://www.quercy-sud-ouest.com)
- Rédaction, diffusion d'une newsletter saisonnière
- Animation des réseaux sociaux
- Participation au réseau départemental (site internet départemental, base de données Constellation DMS, Rodsapp, Elloha)

- **Mise à jour de la photothèque et acquisition de nouvelles vues.**

- **Accueils presse. Insertions publicitaires et campagnes média.**

- **Participation aux salons de tourisme** :

- Toulouse (avril)
- Bordeaux (juin)

## **ANIMATION des SOCIOPROFESSIONNELS**

Pérennisation de la Journée Tourisme en Quercy Sud-Ouest, rencontres et échanges avant saison chez un prestataire.

Mise à jour annuelle et saisie des prestations sur base de données.

Mise à jour du fichier hébergeurs et gestion administrative de la taxe de séjour, information des maires et des secrétaires de mairie pour les procédures de déclaration d'hébergement et la taxe de séjour.

Animation de l'Espace Pro sur le site internet.

Développement et promotion d'un programme de visites thématiques ou ludiques.

Mise en place d'ateliers thématiques (mises à jour et taxe de séjour).

Développement du partenariat avec Tarn-et-Garonne Tourisme pour la diffusion de la marque Chambre d'hôte Référence.

Programme de visites individuelles des socio-professionnels.

## **ANIMATION de l'EVENEMENTIEL**

Mise à jour du fichier contacts des organisateurs.

Edition d'un programme des festivités d'été – 13000 ex.

Edition d'un programme des festivités d'hiver – 6000 ex.

Mise à jour des agendas internet.

Animation des réseaux sociaux.

Mailing d'une liste hebdomadaire des animations.

## **ADMINISTRATION**

Préparation et suivi des réunions de commission.

Participation aux réunions de réseau (ADT, CRT, GSO,...)

Proposition et mise en œuvre du programme d'actions et du budget prévisionnel annuels.

Secrétariat (courriers, commandes fournitures, demandes devis, traitement suggestions/remarques, notes, bilans, plannings,...).

## **FORMATION**

Des agents selon fiches de poste.

<b>TOURISME</b>			
<b>B.P. 2020 (hors personnel)</b>			
<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>CHARGES COURANTES</b>		<b>COMMUNAUTE de COMMUNES</b>	
Points accueil permanents			
Etude scénographique espace interprétation	?		
Points accueil saisonniers			
Boutique (cartes postales)	1 000,00	Ventes boutique	2 000,00
<b>PERSONNEL</b>			
3,5 Equivalent Temps Plein	?	Visites guidées	?
<b>PROMOTION</b>			
Guide pratique - 6000 ex	1 800,00	Taxe de Séjour	16 000,00
Carte Découverte - 6000 ex	1 400,00		
Dépliant visite Lauzerte - 10000 ex	1 400,00		
Dépliant visite Montaignu de Quercy - 5000 ex	1 000,00		
Dépliant visite Bourg de Visa - 5000 ex	1 000,00		
Dépliant visite Roquecor - 5000 ex	1 000,00		
Dépliant appel - 10000 ex	1 000,00		
Programmes festivités été - 13000 ex	3 000,00		
Distribution Poste	1 200,00		
Programmes festivités hiver - 6000 ex	1 500,00		
Distribution Poste	1 200,00		
Topo-guide randonnée	3 000,00		
Micro-marché Toulouse	2 500,00		
Salon Bordeaux	2 500,00		
Logiciel In Design - 2 licences	1 000,00		
Insertion Petit Fûté	1 600,00		
Insertion Guide été Dépêche	3 000,00		
Insertion Dire Lot	550,00		
Photothèque	2 000,00		
Provision actions GSO	3 000,00		
<b>MOBILIER</b>			
Mobilier accueil			
<b>MATERIEL</b>			
PLV Stand / accueil hors les murs	2 000,00		
Ordinateur	2 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>39 650,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 000,00</b>

**BESOIN DE FINANCEMENT 21 650,00**

Jean-Claude GIORDANA, 1er Vice-Président

à

**Objet : Taxe de séjour 2019/2020**

Madame, Monsieur,

Vous exploitez un hébergement touristique.

La Communauté de Communes, par délibération du 8 juillet 2014, a mis en place l'obligation pour les hébergeurs de collecter une taxe de séjour auprès des touristes passant au moins une nuit sur son territoire.

La taxe de séjour est payée par le client et collectée par l'hébergeur qui la reverse ensuite à la communauté de communes.

La taxe de séjour est obligatoire et s'applique toute l'année.

Pour tous les hébergements (classés ou non classés), vous trouverez toutes les informations pratiques dans les documents ci-joints :

- Un **mode d'emploi**,

- la **déclaration annuelle** à remplir et retourner **signée** avant le 15 novembre 2020.

Ces documents et les tableaux d'état de perception sont disponibles sur l'Espace Pro de notre site internet [www.quercy-sud-ouest.com](http://www.quercy-sud-ouest.com)

**Rappel** : vous avez jusqu'au 15 novembre 2019 pour nous faire parvenir votre déclaration 2018-2019.

Nous vous prions de nous envoyer votre déclaration au plus vite pour ne pas vous exposer à un contrôle de vos registres ainsi qu'à une contravention pour défaut de déclaration.

**Nouveau 2019 - Les Ateliers Tourisme en Quercy Sud-Ouest** : rencontrez-nous lors d'un déjeuner de travail, donnez-nous votre fiche de mise à jour 2020, et/ou posez-nous vos questions au sujet de la taxe de séjour ! Inscrivez-vous pour participer : voir infos et modalités dans le programme joint !

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-Claude GIORDANA

## La taxe de séjour : Mode d'emploi du logeur

### Collecte :

- La taxe de séjour **s'applique toute l'année**.
- Le **mode de calcul est « au réel »**, c'est-à-dire basé sur le nombre effectifs de nuitées payées par le client et déclarées par le logeur. La collectivité a opté pour ce choix, plus équitable mais exigeant une rigueur déclarative, par opposition au système du « forfait », dans lequel la collectivité détermine elle-même le montant à payer (fonction du classement, de la capacité d'accueil, d'un taux moyen de fréquentation et de divers abattements...).
- **Vous faites apparaître la taxe de séjour distinctement sur la facture de vos clients.**
- La taxe de séjour n'est **pas assujettie à la TVA**.
- **Vous conservez les sommes collectées jusqu'à la période de reversement.** Le cas échéant, elles entrent dans un compte dit « de tiers » dans votre comptabilité. Ce compte est soldé au moment du reversement de la taxe de séjour.
- **Vous ne collectez la taxe que pour les séjours loués en direct**, les plateformes (Air BnB, Booking, ...) collectent la taxe et doivent la reverser à la communauté de communes.

### Exonérations :

- Tous les mineurs de moins de 18 ans.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

### TARIFS DES HÉBERGEMENTS CLASSÉS

TARIFS : Tarif par nuit et par personne (nuitée : 1 nuitée = 1 personne pour 1 nuit) :

Hôtels et Meublés de tourisme	par nuitée
5 étoiles	3,00 €
4 étoiles	0,70 €
1 à 3 étoiles	0,50 €

Campings	par nuitée
Terrains de camping et terrains de caravanage, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes : tarif unique quel que soit le classement 1 à 5 étoiles.	0,20 €

Chambres d'hôtes	par nuitée
Tarif unique	0,50 €

## TARIFS DES HÉBERGEMENTS **NON CLASSÉS**

1% du prix hors taxe de la nuitée par occupant (avec un maximum de 2,30 €).

**EXEMPLE 1 : une famille** composée de 2 adultes et de 2 enfants de 16 et 19 ans ayant séjourné 7 nuits dans un meublé non classé pour un prix de 800 € HT devra payer :

Prix de la location par nuit :  $800 \text{ €} \div 7 \text{ nuits} = 114,29 \text{ €}$  par nuit

Prix de la nuitée :  $114,29 \div 4 \text{ occupants} = 28,57 \text{ €}$  par nuitée

Prix de la taxe par nuitée :  $28,57 \times 1\% = 0,29 \text{ €}$  par personne assujettie

Taxe de séjour à facturer :  $0,29 \times 7 \text{ nuits} \times 3 \text{ assujettis (1 mineur exonéré)} = 6,09 \text{ €}$

**EXEMPLE 2 : une famille** composée de 2 adultes et de 2 enfants de 14 et 12 ans ayant séjourné 1 nuit dans un hôtel non classé pour un prix de 220 € HT devra payer :

Prix de la nuitée :  $220 \div 4 \text{ occupants} = 55 \text{ €}$  par nuitée

Prix de la taxe par nuitée  $55 \times 1\% = 0,55 \text{ €}$  par personne assujettie

Taxe de séjour à facturer :  $0,55 \times 2 \text{ assujettis (2 mineurs exonérés)} = 1,10 \text{ €}$

**EXEMPLE 3 : un pèlerin adulte** ayant séjourné 1 nuit dans un gîte d'étape pour un prix de 15 € HT devra payer :

Taxe de séjour à facturer :  $15 \times 1\% = 0,15 \text{ €}$

### Reversement :

1. Vous avez 15 jours, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 novembre, pour envoyer par courrier la déclaration de perception (n'oubliez pas de la signer) pour une année, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020.
2. Sur la base de cette déclaration, la Communauté de communes établira un avis de paiement pour le Trésor Public.
3. Vous recevrez ensuite par courrier un avis à payer du Trésor Public qui vous permettra alors de reverser le montant de la taxe de séjour que vous avez collectée.

Les documents sont téléchargeables sur l'espace professionnel qui vous est réservé sur le site de votre office de tourisme : [www.quercy-sud-ouest.com/informations-pratiques/espace-pro](http://www.quercy-sud-ouest.com/informations-pratiques/espace-pro)

**Pour toutes précisions  
concernant la taxe de séjour  
et pour transmettre votre déclaration :**

Office de tourisme  
3, Place des Cornières  
82110 LAUZERTE  
Tél. : 05 63 94 61 94  
email : [accueil@lauzerte-tourisme.fr](mailto:accueil@lauzerte-tourisme.fr)

**Pour toutes précisions  
concernant le paiement  
et pour transmettre votre paiement :**

Trésor Public  
9, Place des Cornières  
82110 LAUZERTE  
Tél. : 05 63 94 65 47  
email : [t082010@cp.finances.gouv.fr](mailto:t082010@cp.finances.gouv.fr)

TAXE DE SEJOUR

Délibérations du conseil communautaire du 8 juillet 2014, du 8 décembre 2015 et du 13 novembre 2018

DECLARATION ANNUELLE DE PERCEPTION 2019-2020

Article R 2333-55 du code général des collectivités territoriales

« Le contrôle des déclarations déposées par les logeurs est effectué par le maire et les agents commissionnés par lui. Ces agents peuvent se faire communiquer les pièces et documents comptables nécessaires à la vérification mais n'étant pas officiers de police judiciaire, ils ne peuvent constater eux-mêmes les infractions. Le cas échéant, ils préparent la constatation de l'infraction par le maire ou un autre officier de police judiciaire. »

**A adresser avant le 15/11/2020 à :**

M. le Président  
Office de Tourisme  
3, Place des Cornières  
82110 LAUZERTE

<p>Nature de l'hébergement : (cochez la case correspondante)</p> <p><input type="checkbox"/> Hôtel  <input type="checkbox"/> Camping  <input type="checkbox"/> Meublé de tourisme (gîtes, ...)  <input type="checkbox"/> Chambres d'hôtes  <input type="checkbox"/> Chalets ou mobil-homes  <input type="checkbox"/> Gîte d'étape ou de séjour</p>	<p>Classement : (le cas échéant)</p> <p><input type="checkbox"/> Une étoile  <input type="checkbox"/> Deux étoiles  <input type="checkbox"/> Trois étoiles  <input type="checkbox"/> Quatre étoiles  <input type="checkbox"/> Cinq étoiles</p>
<p>Nom de l'établissement :  Adresse de l'établissement :  Code postal :  Commune :  Téléphone :  Email :  Adresse du propriétaire (si différente celle de l'établissement) :</p>	<p>Capacité d'hébergement : (Nombre de lits)</p>

Je, soussigné(e), (nom et prénom)....., déclare avoir collecté pour

la période du 01/11/2019 au 31/10/2020, le montant suivant de taxe de séjour : ..... €,

correspondant à ..... nuitées (nombre total de nuitées : 1 nuitée = 1 personne x 1 nuit)

Fait à : .....,

Le : .....

**Signature :**



3, Place des Cornières  
82110 Lauzerte  
05 63 94 61 94  
[accueil@lauzerte-tourisme.fr](mailto:accueil@lauzerte-tourisme.fr)  
[www.quercy-sud-ouest.com](http://www.quercy-sud-ouest.com)

## ATELIERS TOURISME EN QUERCY SUD-OUEST

### Objectif

Améliorer l'échange et la communication entre les acteurs locaux du tourisme et l'Office de Tourisme QUERCY SUD-OUEST, à travers des ateliers thématiques ciblés, sous forme de matinée de rencontre chez un professionnel du tourisme local.

### Pour qui ?

Sont invités tous les acteurs du tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy dont l'activité comprend l'accueil de publics.

### Sous quelle forme ? – Petit déjeuner de travail !

- Mot de bienvenue du professionnel accueillant dès 9h,
- Petit déjeuner offert par l'Office de Tourisme QUERCY SUD-OUEST,
- Tour de table et présentation des participants (inscription préalable obligatoire),
- Temps de travail et d'échange jusqu'à 12h sur les thématiques retenues.

## LES ATELIERS TOURISME EN QUERCY SUD-OUEST, EDITION DECEMBRE 2019 – JANVIER 2020

### Quand et Où ?

Quand ?	Où ?	Contact
Mardi 3 Décembre 2019	<b>Lauzerte</b> Gîte Les Figuiers (Gîte d'étape et CH)	Florence ROUILLER Alain KNUCHEL 05 63 29 11 85
Mardi 10 Décembre 2019	<b>Roquecor</b> Gîtes Grand Pré ! (Meublés de T., CH, Insolite)	Emmanuel CHION 05 63 04 80 87
Mardi 17 Décembre 2019	<b>Montaigu de Q.</b> La Quercynoise (CH <i>Référence</i> )	Catherine CAZAUBON 06 76 72 67 69
Mardi 7 Janvier 2020	<b>Fauroux</b> The Happy Hamlet (CH <i>Référence</i> , séminaires...)	Nicolas PREVOT Suska 06 72 40 75 95 07 71 73 94 36
Mardi 14 Janvier 2020	<b>Cazes-Mondenard</b> La Grange de Martissan (CH, salle de groupe...)	Jeannette MAURET 06 07 96 86 87

### Quelles thématiques ? 1 atelier, 2 thématiques abordées (les mêmes à chaque date)

- 1- Mise à jour de l'information touristique locale
  - Recueil des Fiches Actualisation des informations 2020
  - Présentation des supports édités et diffusés par l'Office de Tourisme
- 2- Taxe de séjour
  - Echancier
  - Mode de calcul (hébergements classés et non classés)

### Côté pratique ...

Chaque acteur du tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Serres en Quercy peut s'inscrire à la date de l'atelier de son choix, en fonction de ses disponibilités, et indépendamment de la proximité de son activité avec les lieux proposés.

L'atelier Tourisme en Quercy Sud-Ouest est gratuit.

Le professionnel accueillant le fait librement et gratuitement.

L'inscription est obligatoire min. 15 jours avant par mail ([accueil@lauzerte-tourisme.fr](mailto:accueil@lauzerte-tourisme.fr)) ou au 05 63 94 61 94.



## GRAND SITE OCCITANIE MOISSAC AUVILLAR LAUZERTE

### SYNTHESE DU RAPPORT FINAL ADEFPAT pour la mise en place d'un SCHEMA d'ACCUEIL et de DIFFUSION de l'INFORMATION (SADI)

Suite à la volonté de la Région Occitanie de contractualiser avec de réelles destinations touristiques, Moissac, Auvillar et Lauzerte ont proposé une **candidature commune** : « **Moissac, Auvillar, Lauzerte, cœurs emblématiques** », dont **Moissac est le chef de file**.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, pour bâtir une véritable stratégie d'accueil dans et hors les murs, tenant compte des flux et du parcours client, il a été proposé d'élaborer un **Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI)**.

L'accompagnement ADEFPAT s'est déroulé en plusieurs temps : réflexions communes, séances de diagnostics individuels et communs, analyse des profils et des filières de clientèle, rencontre des élus de chaque communauté de communes.

#### **4 groupes de travail ont validé les principales cibles et besoins clientèles :**

- Itinérance douce
- Itinérance motorisée
- Séjours
- Groupes

Une synthèse a été rédigée pour les travaux à mener par le groupe de travail du GSO.

#### **Les élus et techniciens présents se sont accordés sur des engagements collectifs :**

- Affirmation d'une signature commune du GSO avec Moissac, Auvillar et Lauzerte sur tous supports de diffusion et clé de répartition financière à résoudre en fonction des ressources et du nombre d'habitants (refus de signature d'une convention tripartite entre OTI si cela n'est pas le cas)
- Edition d'un guide du pèlerin commun, territoire GSO + Gers et Lot éventuellement, d'une carte touristique commune aux 3 territoires du GSO et d'un magazine commun de séduction GSO
- Réalisation d'une signalétique d'accueil touristique sur le chemin de Saint Jacques
- Développement de l'accueil hors les murs (présence hors OT en haute saison)
- Accompagnement des socioprofessionnels pour des missions de qualification de l'offre
- Recrutement commun de guides conférenciers

#### **6 préconisations principales, détaillées dans des fiches action, ont été formulées :**

- Développer la culture du « travailler ensemble » au bénéfice des territoires et des visiteurs
- Harmoniser l'accueil des visiteurs en répondant au maillage indispensable des territoires
- Professionnaliser les équipes techniques des OTI
- Élargir les missions initiales des OTI dans le cadre du GSO
- Mutualiser les moyens d'accueil existants sur le territoire du GSO
- Créer un réseau « d'ambassadeurs de la destination » sur le territoire du GSO

Une réunion bilan est programmée le 23 octobre 2019, à l'issue de laquelle un groupe de travail, **comité technique du GSO** doit être créé pour la mise en œuvre des actions et la **rédaction de la convention entre les 3 offices de tourisme communautaires**.